



## Commune de VAUX LES PRÉS

### **Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 16 octobre 2015**

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés  
le vendredi 16 octobre 2015 à 20h30,  
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 9 octobre 2015.

#### **Présents :**

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine  
LAGRANGE, Renée LEGUIN, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain  
ROUSSELOT

#### **Excusés :**

**Secrétaire de séance :** René GIRARD

#### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 18 septembre 2015.**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

#### **2- Avenant pour travaux supplémentaires sur l'éclairage public.**

Lors des travaux de rénovation de l'éclairage public, un certain nombre de points lumineux ont été ajoutés sur les zones noires de la commune ainsi qu'un point lumineux supplémentaire sur le plateau surélevé du RD216. Ces points supplémentaires n'étant pas prévus au marché initial, un avenant de 1602,84 TTC est nécessaire. Les disponibilités budgétaires permettent de faire face à cette dépense.

**Décision :** Accord à l'unanimité.

#### **3- Avenant pour travaux supplémentaires sur la voirie (RD216).**

Les ouvrages liés au revêtement de la RD216 ont nécessité des purges du fond de chaussée pour obtenir une meilleure portance de la structure. Ces compléments de travaux liés au renforcement de la RD n'étant pas prévus au marché initial, un avenant doit être effectué pour un montant de 12 391,20 TTC (intégralement pris en charge par le département).

**Décision** : Accord à l'unanimité.

**4- Renouvellement du contrat d'assurance avec le Cigac (assurance du personnel)**

La contrat d'assurance avec le Cigac (filiale Groupama) pour les risques statutaires du personnel arrivera à échéance le 31 décembre 2015 et doit être renouvelé.

Ce contrat permet de récupérer la part des rémunérations versées aux salariés en cas d'arrêt maladie, d'accident du travail, de maternité etc...

Les taux de cotisation sont inchangés par rapport à l'année en cours, à savoir 4,88% de la masse salariale pour les titulaires (ligne « CNRACL ») et 1% de la MS pour les personnels non titulaires (ligne « Ircantec »).

**Décision** : Accord à l'unanimité.

**5- Budget d'assainissement : transfert de crédit pour le règlement d'une facture (Colas)**

Transfert de crédit d'un montant de 1500 € dans le budget assainissement, section investissement, prélevé sur le compte 2156 et viré au compte 2315.

Cette opération est nécessaire pour le règlement d'une facture liée au réseau d'eaux usées.

**Décision** : Accord à l'unanimité

**6- Enquête publique préalable à la construction d'une usine d'aliments classée ICPE à Dannemarie sur Crête.**

L'entreprise Terre Comtoise reconstruit une seconde usine d'aliments pour le bétail à côté de son site de Dannemarie sur Crête. Une enquête publique est actuellement en cours, jusqu'au 13 novembre.

L'avis du conseil municipal des communes limitrophes ou de celles incluses dans un périmètre de 3 km autour du site est nécessaire.

**Décision** : Accord à l'unanimité.

**7- Enquête publique préalable à l'autorisation du plan d'épandage des boues de la station de Port-Douvot.**

La ville de Besançon a établi le plan d'épandage des boues de la station de Port-Douvot. Ce plan prévoit l'épandage sur des terrains communaux ; la commune de Vaux les prés est concernée pour une parcelle de 91 ares située à proximité de la déchetterie de Villers-Buzon.

**Décision** : Le conseil municipal émet un refus unanime au plan présenté.

Le dossier manque de précisions sur les teneurs des épandages prévus (métaux lourds, bactéries, organismes potentiellement pathogènes...).

Il existe en outre d'autres moyens de traitement pour éliminer les boues résiduelles de stations d'épuration.

#### **8- Tranche conditionnelle des travaux de réfection de l'éclairage public.**

Dans le marché initial relatif aux travaux de réfection de l'éclairage public, figurait une tranche complémentaire qui concernait le remplacement de 17 luminaires depuis l'entrée du village (côté Chemaudin) jusqu'au giratoire, ainsi que la rue des fougères. Cette tranche complémentaire de 13 500 HT était incluse dans l'appel d'offre initial et sera réalisée en 2016. Le titulaire pour l'ensemble du marché est la société Cégélec. Le conseil municipal est appelé à valider le montant des travaux et la demande de subvention auprès du Syded.

**Décision :** Le conseil municipal valide à l'unanimité le montant des travaux et s'engage à les réaliser. Il autorise la maire à passer les commandes de travaux et à solliciter la subvention auprès du Syded.

#### **9- Choix du maître d'œuvre pour les travaux de voirie rue des écorchoués et rue des charrières sur 2016**

Une consultation des cabinets de maîtrise d'œuvre a été faite pour les travaux de voirie à prévoir sur 2016 sur les rues de la grande vigne et des charrières. La proposition du cabinet JDBE mieux disant est proposée par la commission voirie.

**Décision :** Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du cabinet JDBE.

#### **10- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour les travaux à réaliser sur le cimetière**

La commune doit engager la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration des accès au cimetière, travaux prévus en 2016, et rendus nécessaires notamment en raison de l'obligation de mise en conformité aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Le groupe Elabor, sous contrat depuis 2006 avec la commune, doit présenter prochainement des propositions d'aménagement fonctionnel tenant compte de la topographie du site.

Le devis comprend les propositions d'aménagement, le relevé topographique et l'assistance juridique ; il s'élève à 4308 € TTC,

**Décision :** Accord unanime pour le devis présenté par le groupe Elabor.

#### **11- Demande de stage**

Un jeune étudiant en BTS paysagiste sollicite la possibilité d'effectuer un stage auprès de la commune. Le stage se déroulera du 26 octobre au 13 novembre.

**Décision :** Accord à la majorité (1 contre)

#### **12- Représentation des communes au conseil de communauté : lettre du maire de Pirey**

Le maire de Pirey sollicite un soutien des communes de la CAGB dans la démarche de recours contentieux qu'il souhaite engager s'agissant des mesures récentes de réduction des délégués communautaires de l'agglomération du Grand Besançon. En effet, les 24 communes de l'agglomération comptant plus de 1000 habitants voient leur nombre de représentants réduit à un seul délégué. Le conseil de communauté passe ainsi de 136 délégués à 112 dont 55 pour la ville et 57 pour les autres communes de l'agglomération.

**Décision** : Bien que la commune de Vaux les prés ne soit pas directement concernée par cette mesure de réduction, le conseil municipal note que la méthode employée est antidémocratique dans la mesure où elle écarte des personnes élues en mars 2014 au suffrage universel.

En outre cette mesure remet en cause la charte conclue par l'ensemble des communes de l'agglomération, notamment s'agissant des accords de proportionnalité qui en vertu de la loi ,aurait pu s'appliquer lors du prochain renouvellement des délégués communautaire.

Un courrier sera fait au Préfet pour lui faire part de la position de la commune.

### Questions diverses

- **Bâtiments** : acquisition de rayonnages pour le rangement du local technique ;  
Inventaire salle des fêtes à faire ;  
Fin des travaux extérieurs sur le parvis de la mairie ; reste à voir les aspects paysagers ; Travaux intérieurs en cours ;  
Plan d'aménagement des abords de la salle des fêtes.
- **Urbanisme** : 5 réunions de la commission urbanisme se sont tenues depuis le conseil du 4 septembre. Un tableau des dossiers étudiés, des propositions et travaux de la commission est présenté en séance ainsi qu'un état des transactions soumises au droit de préemption communal ;
- **Voirie** : évaluation des travaux de curage des chemins pour inscription budgétaire 2016.  
La réception des travaux RD216 et route de Villers-Buzon a été effectuée le 9 octobre.  
Signalétique à prévoir pour limiter la circulation des PL dans le village.
- **Environnement** : Changement de garde forestier pour Vaux les prés. Le nouveau garde sera reçu prochainement pour le programme des coupes 2016.  
Obtention d'une fleur pour le concours des villages fleuris. Des bons d'achat ont été décernés par le département (150 €) et la région (300 €).
- **CCAS** : opération brioches : toutes les brioches (96) ont été vendues pour 526 €.  
Choix du menu du repas des anciens est effectué ;  
Organisation d'une manifestation pour les enfants à l'occasion d'Halloween le 30 octobre, quelques enfants déjà inscrits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1h00.

Le 19 octobre 2015

le Maire

**B. GAVIGNET**

